

## Le RASED de Bischheim compte :

### → Une psychologue:

**Mme Dagmar WIENKER**

Bureau : 82, Av. de Périgueux

67 800 Bischheim

☎ 03.88.62.95.74

### → Une enseignante chargée de l'aide spécialisée à dominante relationnelle :

**Mme Manuela RICARDON**

Bureau : 82, Av. de Périgueux

67 800 Bischheim

☎ 03.88.62.67.33

### → Une enseignante spécialisée dans l'aide à dominante pédagogique :

**Mme Lauriane BENAETH**

✉ lauriane.castella@ac-strasbourg.fr

Nous vous informons que l'école de votre enfant dispose d'un Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (R.A.S.E.D.)

Lorsqu'un enfant rencontre des difficultés à l'école, l'enseignant propose des aides : différenciation pédagogique, aide individualisée, APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ...

Ces aides n'étant pas toujours suffisantes ou adaptées, l'enseignant peut faire appel à l'équipe du RASED, après avoir fait le point avec les parents sur les difficultés de l'enfant.

Les aides du RASED s'inscrivent dans un travail de concertation et de partenariat école / famille / RASED.

*Le travail des personnels des RASED est défini par les circulaires suivantes :*

- **RASED** : *Le dispositif de l'adaptation et de l'intégration scolaire BO n° 31 du 28/08/2014 : « fonctions des personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire ».*

- **Psychologues de l'éducation nationale**

*Les missions sont définies dans la circulaire N° 2017 – 079 du 28 avril 2017.*

# Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté R.A.S.E.D.

## INFORMATIONS AUX FAMILLES

**RASED Antenne REP "Lamartine"**

Circonscription Strasbourg Eurométropole  
Nord

Commune de Bischheim

**Secteur d'écoles :**

Écoles maternelle et élémentaire Les  
Prunelliers.

École maternelle Lauchacker.

Écoles maternelle et élémentaire St  
Laurent.

École élémentaire République.

Écoles maternelles du Canal.

École maternelle du Centre

Écoles maternelle et élémentaire At  
Home.

### **L'enseignant chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique**

L'enseignant chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique peut s'adresser à tout moment de la scolarité aux élèves qui rencontrent des difficultés persistantes d'apprentissage.

Il met en œuvre, en concertation avec l'enseignant de la classe, des stratégies d'enseignement adaptées, différenciées et motivantes, en référence aux programmes et au projet d'école.

Ses actions visent à permettre à l'enfant de :

- Dépasser les difficultés rencontrées dans les apprentissages.
- Prendre conscience de ses progrès et des manières de faire qui conduisent à la réussite.
- Prendre confiance en ses capacités.
- Maîtriser des techniques et des outils de travail.
- Réinvestir les acquisitions en classe.

### **L'enseignant chargé de l'aide spécialisée à dominante relationnelle**

L'enseignant chargé de l'aide à dominante relationnelle intervient à l'école élémentaire et maternelle. Il apporte son aide aux enfants qui, malgré les différentes aides apportées au sein de la classe par l'enseignant, manifestent des difficultés persistantes dans leur rapport aux apprentissages et/ou dans leur rapport aux autres, ce qui les empêche d'apprendre, ou de répondre aux attentes et aux exigences de l'école.

Ces comportements peuvent s'exprimer par des difficultés relationnelles ou comportementales (agitation, instabilité, passivité, inhibition, difficultés attentionnelles, opposition, conflits, manque d'autonomie...).

L'aide à dominante relationnelle, peut se faire selon différentes modalités : aide sous la forme de petits groupes, aide en classe, mais aussi aide individuelle. Divers supports sont utilisés de manière à permettre l'investissement de l'enfant.

- Elle a pour but d'aider l'enfant à mettre en place les compétences indispensables pour investir les apprentissages.
- Elle vise à permettre à l'enfant de construire ou de retrouver une attitude d'élève.
- Le travail est engagé après accord des parents et en co-construction avec l'enseignant.

### **Le psychologue**

Le psychologue de l'Education Nationale s'adresse aux enfants de l'école maternelle et élémentaire, après rencontre et accord parental. Il intervient par :

- Un travail auprès des enfants : lieu d'écoute, entretien, suivis, bilan psychologique, participation aux projets d'accueil de l'enfant en difficulté et aux projets d'intégration de l'enfant handicapé.
- Un travail auprès des familles : entretiens ponctuels ou réguliers, propositions d'aides à l'extérieur de l'école.
- Un travail auprès des enseignants : liens enseignant – enfant – parents – services extérieurs.
- Une participation à la vie de l'école : conseils de cycles, conseils d'école, équipes éducatives...
- Un travail de liaison avec les partenaires extérieurs avec accord des familles : orthophonistes, services de suivis médicaux, psychologiques, sociaux, éducatifs, judiciaires...